



Padel Hannut

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) – 16 nov. 2024

Nous sommes nombreux à partager la passion du padel à Hannut, ce qui est une excellente nouvelle ! Afin d'assurer un fonctionnement harmonieux et une expérience agréable pour tous, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes lors de vos réservations et de votre pratique.

1. Application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes fréquentant le club, tant en qualité de joueur, qu'accompagnateur, simple visiteur, ou spectateur. Toute personne occupant les terrains de padel est censée connaître et appliquer le règlement d'ordre intérieur (ci-après ROI).

2. Mesures Générales

Toute personne fréquentant l'enceinte du club (sur et en dehors des terrains) est priée d'adopter un comportement respectueux. Toute attitude déplacée, injurieuse ou diffamatoire dans les installations, dans la cafétéria, vestiaires, sur les terrains, ... pourra faire également l'objet de sanctions et ce, jusqu'à l'exclusion du club.

Les personnes fréquentant le club sont responsables des dégradations qu'elles causeraient, volontairement ou non, aux installations, matériel et autres biens du club. En cas de dégradation volontaire, outre les frais de réparation ou de remplacement, Padel Hannut prendra des mesures disciplinaires à l'encontre du responsable. A défaut d'accord entre les membres responsables et Padel Hannut, ce dernier traitera le dossier selon le droit commun.

3. Terrains & Infrastructure

Il est strictement défendu de jeter quelque déchet que ce soit ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

Il est interdit de fumer (cigarette, cigarette électronique ...) dans l'enceinte du Padel



Tout utilisateur est invité à informer immédiatement Padel Hannut de toute défectuosité ou dégradation constatée aux matériels et équipements.

Pour éviter d'endommager les terrains, le port de chaussures appropriées est obligatoire pour toute personne se trouvant sur les terrains. De même, une tenue adéquate à la pratique d'un sport de raquette est exigée.

Hors compétitions officielles, les terrains intérieurs sont accessibles tous les jours de 8h00 à 23h15.

Hors compétitions officielles, le terrain extérieur est accessible tous les jours de 8h30 à 22h00.

4. Réservation des terrains

Les réservations de terrain se font via l'application « Playtomic ». Tout joueur doit télécharger l'application « Playtomic » et s'y créer un compte.

Le paiement se fera exclusivement en ligne, via l'application soit par le joueur qui crée la réservation (paiement de la totalité) soit par chaque joueur (paiement divisé par le nombre de joueurs).

La durée d'une réservation est de 1h30.

Lors de votre réservation, vous devez indiquer les noms complets de tous les joueurs inscrits. Cette information doit être renseignée au moment de la réservation ou, au plus tard, 24 heures après réservation. Padel Hannut peut procéder à l'annulation d'une réservation en l'absence du respect de ce point de règlement.

Les joueurs mentionnés lors de la réservation doivent être les mêmes que ceux qui se présenteront sur le terrain. Toute modification de dernière minute doit être signalée par email (rtchpadel@gmail.com) et validée auprès du club.

Les réservations « fantômes » sont proscrites. Afin d'éviter toute réservation de créneaux avec des noms fictifs dans l'attente de la disponibilité de vos partenaires, nous vous demandons de ne pas procéder à de telles pratiques, surtout si vos partenaires ont déjà atteint leur quota de réservations.

Toute réservation payée qui n'est pas annulée au moins 24 heures avant la date du match ne pourra être remboursée.

En cas de mauvais temps pour le terrain extérieur, la séance sera remboursée sur simple demande.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'annulation de votre réservation. Des sanctions plus sévères, telles que la suspension ou l'annulation de votre abonnement sans remboursement, pourront être appliquées en cas de manquement.



5. Compétition

Le club est affilié à l'AFT pour les compétitions et tournois.

Pour participer aux IC ou tournois, les joueurs abonnés se procurent séparément la carte TPPWB. La participation aux IC est comprise dans l'abonnement.

Pour les joueurs non abonnés au club, une formule « Accès compétition » est prévue (cf. conditions décrites sur le site du club). Elle comprend la carte TPPWB et participation aux IC.

6. Responsabilité et Assurances

Tout joueur sans carte TPPWB (joueur non affilié à l'AFT) joue sous sa propre responsabilité et assurance éventuelle.

7. Padel Hannut

Padel Hannut assure l'application du présent règlement

Padel Hannut peut prendre à l'égard des membres qui contreviendraient aux dispositions des statuts et du présent règlement, les mesures disciplinaires suivantes : rappel à l'ordre, suspension ou annulation de l'abonnement sans remboursement.

En cas de conflit, Padel Hannut statuera sans appel en dernier ressort, y compris pour les cas non prévus dans ce règlement.

8. Contact

Compétition : guillaumecollin0502@gmail.com

Autres : rtchpadel@gmail.com

Merci pour votre compréhension et votre coopération !

Nous comptons sur votre bonne volonté pour maintenir une ambiance respectueuse et conviviale au sein du club. À bientôt sur les terrains de padel !

Padel de Hannut